

Commune de NÎMES

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du « secteur Parc Urbain – partie Nord Est » dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U) du quartier Chemin Bas d'Avignon – Clos d'Orville sur le territoire de la commune de Nîmes.

Par arrêté préfectoral n°30-2024-08-06-00004 du 06 août 2024, une enquête parcellaire dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier du chemin bas d'Avignon – Clos d'Orville « secteur Parc Urbain – partie Nord Est » sur le territoire de la commune de Nîmes est ouverte en mairie de Nîmes **durant 16 jours consécutifs, du lundi 9 septembre 2024 à 9 heures au mardi 24 septembre 2024 inclus à 17 heures.**

Cette enquête parcellaire est préalable :

- à l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du « secteur Parc Urbain – partie Nord Est » dans le cadre du Nouveau Programme National de renouvellement urbain (N.P.N.R.U) du quartier Chemin Bas d'Avignon – Clos d'Orville, sur le territoire de la commune de Nîmes.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet ou un arrêté de refus.

Monsieur Didier LECOURT, inspecteur du Trésor, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

La mairie de Nîmes – services techniques – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 est désignée comme siège de l'enquête parcellaire.

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi que le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Nîmes – services techniques- 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

- du lundi au vendredi inclus, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

En outre, un accès gratuit aux dossiers est mis en place sur un poste informatique prévu à cet effet dans les locaux de la mairie de Nîmes – services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, aux jours et heures mentionnés ci-dessus, pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations portant à la fois sur l'acquisition des parcelles concernées par l'aménagement du « secteur Parc Urbain – partie Nord Est » dans le cadre du N.P.N.R.U du quartier Chemin Bas d'Avignon – Clos d'Orville de la ville de Nîmes, dans le quartier Chemin-bas d'Avignon – Clos d'Orville, pourront-être, par toute personne intéressée , soit :

1) consignées sur le registre d'enquête parcellaire, au format papier, constitué de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le maire, ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux en mairie de Nîmes – services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 :

- du lundi au vendredi inclus, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

2) adressées par correspondance, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur sur l'enquête parcellaire projet NPNRU du quartier Chemin bas d'Avignon – Clos d'Orville « secteur Parc Urbain – partie Nord Est », domicilié en mairie de Nîmes – services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9.

3) Communiquées, par voie écrite, au commissaire enquêteur, qui recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues à la mairie de Nîmes – services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, aux jours et heures suivants :

- le lundi 9 septembre 2024, de 9 heures à 12 heures (jour de l'ouverture de l'enquête)
- le mardi 24 septembre 2024, de 14 heures à 17 heures (jour de la clôture de l'enquête).

Toute personne peut également s'adresser à Madame Sylvie BACCIANI – service foncier de la mairie de Nîmes au 04 66 70 75 28 ou par mail : sylvie.bacciani@ville-nimes.fr aux fins d'obtenir toutes informations relatives à ce projet.

Le présent avis sera affiché en mairie de Nîmes. Il sera également inséré en caractères apparents dans l'un des journaux diffusés dans le département et publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr

Le procès verbal et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Nîmes ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination, bureau de la réglementation générale et de l'environnement, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9.